

CAMPING DES LANCIERES DE ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES

TARIFS 2013

REDEVANCE DE SÉJOUR

- Adultes	1,50 €
- Enfants de 4 à 7 ans	1,00 €
- Véhicule (y compris camping-car)	1,50 €
- Emplacement délimité.....	1,50 €
- Branchement électrique.....	2,10 €
- Lave-linge : le lavage	2,50 €
- Douches pour les visiteurs	1,50 €
- Garage mort du 01/05 au 30/09.....	2,40 €
- Garage mort du 01/10 au 30/04.....	0,90 €
- Douches et eau chaude gratuites	



campings-yonne.com

FORFAIT CAMPING-CAR SUR LE CAMPING:

- forfait véhicule et 2 personnes	6,00 €
- personne supplémentaire	1 €
- enfant jusqu'à 7 ans	gratuit

Accès à tous les services du camping. EDF en sus. Vidange eaux grises en centre ville, vidange WC chimiques à cassettes dans le camping.

NOUVEAU! STOP ACCUEIL CAMPING-CAR SUR L'AIRE D'A COTÉ:

- forfait	5,00 €
-----------------	--------

Accès aux sanitaires et à l'eau du camping

MOBILES HOME

<u>Basse saison</u> : semaine 14 à 22 et 40 à 44	semaine	week-end (ou 2 nuitées)
- 4 places	180,00	65,00
- 6 places	220,00	85,00
<u>Moyenne saison</u> : semaine 23 à 27 et 34 à 39	semaine	week-end (ou 2 nuitées)
- 4 places	240,00	85,00
- 6 places	280,00	105,00
<u>Haute saison</u> : semaine 28 à semaine 33	semaine	week-end (ou 2 nuitées)
- 4 places	280,00	105,00
- 6 places	320,00	125,00
- nuitée seule (en semaine)		50,00 €
- nuitée supplémentaire (applicable au forfait week-end ou semaine)		40,00 €
- animal		10,00 €
- ménage en fin de séjour :		30,00 € / heure
- location de draps à l'accueil :		8,00 € la parure

La location à la semaine se fera du samedi 15h au samedi de la semaine suivante 9h45.

La location au week-end se fera du vendredi soir 18h (ou samedi matin 10h) au dimanche 9h45.

Une caution de 200,00 € / mobile home loué sera demandée en début de séjour. Elle ne sera pas encaissée et sera rendue au locataire en cas de restitution du mobile home en parfait état.

Possibilité d'amener ses propres draps et taies d'oreillers, ou de les louer à l'accueil. Les couvertures et oreillers sont fournis.

Le camping est ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre pour les emplacements et de Pâques au 31 octobre pour la location de mobiles homes.

Le régisseur est présent de 10h à 12h et 14h à 18h à l'office de tourisme et de 18h à 20h au camping.